

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du vingt-huit décembre deux mille vingt à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.5

**Objet : rénovation
énergétique
bâtiment des gîtes.
Demande
subvention Plan de
Relance de l'Etat.**

Présents : Madame Démoulin-Juanole Pierrette, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE Jean-Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,
Absent : MARGALEF Séverine.
Empêché : Néant.
Procuration : MARGALEF Séverine.
Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Madame le Maire,
INFORME le conseil municipal, qu'il convient de délibérer en urgence, concernant une demande de subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment communal abritant 5 gîtes ruraux.

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
22/12/2020

Cette demande est faite dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22/12/2020

Les travaux consisteront à la dépose des battants des anciennes fenêtres et la pose de nouvelles fenêtres sur cadre existant,
11 fenêtres à un vantail,
15 fenêtres à deux vantaux, et une porte-fenêtre VTL.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 28/12/2020

Travaux effectués par l'Entreprise CORCOY, d'un montant total estimé selon devis de : 13 601, 45 € HT.

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du

APPROUVE la demande de subvention.
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres ;
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé du registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanère, le 28 décembre 2020.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Le Maire,
Gisèle JUANOLE.



Juanole

RECUEIL
LE : 29 DEC. 2020
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET